



Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Préambule

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture. L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport.

SOMMAIRE

I- Un contexte macro économique favorable mais à la perspective incertaine

- A) *Le contexte économique mondial et européen*
- B) *Le contexte économique national*

II- La stratégie budgétaire du Gouvernement en matière de finances publiques et ses conséquences pour les collectivités locales

- A) *La stratégie budgétaire du gouvernement*
- B) *Des efforts conséquents de maîtrise des dépenses de fonctionnement demandés aux collectivités*
- C) *Le projet de loi de finances 2019 et ses incidences pour les collectivités locales*
- D) *Les mesures diverses*

III- Budget principal primitif 2019 : état prévisionnel des dépenses

- A) *Un objectif de stabilisation des taux d'imposition en 2019*
- B) *La Poursuite d'une politique de rénovation des voiries et des trottoirs communaux*
- C) *La poursuite de la politique de développement de l'habitat*
- D) *La poursuite des travaux d'entretien et de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux*
- E) *La mise en place d'actions d'embellissement de la commune*
- F) *Le maintien d'une offre de services publics de qualité*
- G) *Les perspectives en matière de subvention*
- H) *Des dépenses de personnel contenues*
- I) *Récapitulatif des demandes de crédits des différentes commissions pour 2019*

IV- Budget principal primitif 2019 : état prévisionnel des recettes

- A) *Les recettes de fonctionnement*
- B) *Un maintien du coût des services municipaux*
- C) *Le maintien d'un niveau d'endettement bas et maîtrisé en ne recourant pas à l'emprunt pour financer les projets*

V- Les grandes orientations du budget annexe de lotissement « Champ de la Porte »

VI- Les grandes orientations du budget annexe de lotissement « Le Colombier II »

I- Un contexte macro économique favorable mais à la perspective incertaine

A) Le contexte économique mondial et européen

Après une année 2017 au contexte économique national particulièrement favorable, dû notamment à une croissance forte et homogène dans l'ensemble des Pays et à des taux d'intérêt exceptionnellement bas, celui de 2018 l'a été beaucoup moins surtout à partir du second semestre. Les Etats-Unis connaissent un ralentissement de leur croissance en raison des limites du pays à produire, d'une hausse du prix du dollar et des tarifs douaniers. L'économie de la zone euro, après un rebond de +2.4% en 2017, connaît le même tassement (-2% attendu en 2018) et devrait voir sa croissance à nouveau ralentie en 2019 (+1.6%).

B) Le contexte économique national

L'économie française a suivi la même dynamique de croissance (+2.3% en 2017) suivie d'un ralentissement au 1^{er} semestre 2018 en cause la hausse de la CGS, des taxes sur les carburants et la hausse du prix du pétrole. Pour 2019, la croissance devrait se situer dans une fourchette de l'ordre de 1.6% à 1.7%.

Pour ce qui est de l'inflation, sur un an, les prix à la consommation ont augmenté de 2.2%. Le gouvernement estime la hausse à + 1.8% en 2018 dont +0.7 point lié à la hausse du prix de l'énergie et +0.2 point lié à l'augmentation des prix du tabac. Pour 2019, l'exécutif prévoit une hausse limitée des prix à la consommation de +1.4% basée sur une hypothèse de stabilisation du prix du pétrole à 63 euros le baril en moyenne annuelle.

En 2019, la consommation des ménages, constituant historiquement l'un des principaux moteurs de la croissance française, est attendue à un niveau de +1.7% (+1.1% en 2018). Le Gouvernement escompte que les mesures fiscales et économiques renforceront le pouvoir d'achat et la consommation des ménages cette année.

La demande extérieure adressée à la France devrait rester dynamique en 2019 avec une évolution prévisionnelle estimée à 4.4% avec toutefois une tendance à la décélération dans le courant de l'année à cause d'un environnement international moins favorable qu'en 2017 et 2018 (tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine par exemple) et un dynamisme moindre de la zone Euro. La Croissance des exportations est estimée à +3.6% en 2019 (contre +3.7% en 2018).

D'avantage encore que les années précédentes, les prévisions de croissance sont à considérer avec prudence dans un contexte géopolitique, économique et financier mondial très aléatoire (élections « mid-term » aux Etats-Unis, négociations entre le Royaume-Unis et l'Union Européenne sur le « Brexit »...).

II- La stratégie budgétaire du Gouvernement en matière de finances publiques et ses conséquences pour les collectivités locales

A) La stratégie budgétaire du gouvernement

Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022, l'Etat a défini ses priorités en matière de trajectoire des finances publiques :

- une réduction des dépenses publiques -3 points de Produit Intérieur Brut (PIB) d'ici à 2022 ;
- une réduction du taux de prélèvement obligatoire de l'ordre de -1 point de PIB d'ici à 2022 ;

- une stricte rigueur budgétaire sur la totalité de la mandature (respect d'un niveau de déficit public de l'ordre de 3% du PIB) ;
- une réduction progressive du déficit public en vue d'atteindre à la fin de la mandature une situation de quasi équilibre budgétaire.

Pour les collectivités locales, trois objectifs ont été assignés :

- la progression des dépenses de fonctionnement limitée à 1.2% par an,
- la diminution de -32% de la dette locale,
- la capacité de désendettement à un seuil maximum de 12 ans pour le bloc communal, 10 ans pour les Départements et 9 ans pour les régions.

B) Des efforts conséquents de maîtrise des dépenses de fonctionnement demandés aux collectivités locales

En 2018, la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités locales est estimée entre 0.8% et 1.2%, hors inflation. On assiste à une maîtrise des dépenses de personnel (+0.8%) qui s'explique par le gel du point d'indice, le report des mesures du protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunération et le rétablissement du jour de carence.

L'épargne brute des collectivités a cru de +5% en 2018 pour atteindre 43.7 milliards d'euros avec des situations très diverses.

Les investissements sont repartis à la hausse en 2017 (+5%) et la tendance semble se renforcer en 2018 avec une croissance de 6.1% attendue. La limitation imposée des dépenses de fonctionnement impacte aussi les investissements.

Plutôt que de diminuer les concours financiers aux collectivités locales (au travers notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement), le gouvernement a décidé de contraindre l'évolution des dépenses des collectivités particulièrement des plus grandes. Le rythme annuel cible d'évolution est de +1.2% soit un objectif d'économie à l'échelle nationale de 13 milliards d'euros. 322 collectivités locales (communes, intercommunalités, départements, régions dont le budget principal dépasse les 60 millions d'euros) sont ainsi ciblées par le dispositif de contractualisation. La commune de Coulanges-Les-Nevers n'est cependant pas concernée par ce dispositif mais reste tenue de limiter l'évolution de ses dépenses de fonctionnement malgré les frais de fonctionnement engendrés par l'ouverture de nouveaux équipements municipaux que sont la Maison Médicale et des Services.

C) Le projet de loi de finances 2019 et ses incidences sur les collectivités locales

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales dans la loi de finances 2019 s'élève à 48.2 milliards d'euros (+100 millions d'euros).

La Dotation globale d'Équipement (DGF) des communes et des Départements restera stable à hauteur de 26.9 milliards d'euros. Les Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale vont augmenter de 90 millions d'euros chacune.

La dotation de soutien à l'investissement devrait connaître une quasi stabilité à 2.1 milliards d'euros dont 1.8 milliards pour le bloc communal. Les enveloppes dédiées à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et à la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) seront respectivement de 1 milliard d'euros et de 570 millions d'euros.

Taxe d'habitation : votée dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la réforme de la taxe d'habitation se poursuit en 2019 avec une nouvelle étape de 3 milliards d'euros appliquée à 80% des foyers assujettis à cet impôt. Une 3^{ème} baisse d'un montant équivalent est annoncée pour 2020 pour 17 millions de foyers. L'objectif étant une disparition pure et simple de cet impôt en 2021. Le coût global de ce projet est estimé à 20 milliards d'euros. La compensation de la taxe d'habitation se ferait par le transfert de la taxe foncière des départements vers les communes et les intercommunalités.

Pour l'exercice budgétaire 2019 cette réforme ne devrait, comme l'an dernier, pas entraîner de conséquences majeures pour les collectivités locales bénéficiaires pour les raisons suivantes :

- L'allègement sera neutre pour les budgets locaux car il sera effectué sous la forme d'un dégrèvement (l'Etat se substituera au contribuable local en payant sa taxe d'habitation à sa place),
- L'autonomie fiscale des collectivités bénéficiaires de la taxe est préservée. Les assemblées délibérantes disposeront toujours en 2019 de la possibilité d'augmenter librement le taux d'imposition ou de réviser les politiques d'abattements.

Les recettes de la commune de Coulanges-Les-Nevers devraient donc être identiques à celles qu'elle aurait perçues sans la réforme.

Enfin, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) reste pour sa part gelé à son niveau de 2017 jusqu'en 2020 à un volume de 1 milliard d'euros. Pour rappel, le FPIC est prélevé puis redistribué à l'échelle des ensembles intercommunaux (ensembles composés de l'EPCI et des communes membres). La commune de Coulanges-Les-Nevers a perçu en 2018 au titre du FPIC 44 197 €.

Pour la commune de Coulanges-Les-Nevers, l'évolution des dotations de fonctionnement a été la suivante ces dernières années :

Recette(s)	2014	2015	2016	2017	2018	Différentiel sur 4 ans
Dotation Forfaitaire	555 111 €	490 421 €	421 450 €	382 055 €	379 253 €	- 175 858 €
Dotation de Solidarité Rurale	39 459 €	42 000 €	43 870 €	46 301 €	49 014 €	+ 9555 €
Dotation Nationale de Péréquation	60 638 €	50 443 €	45 399 €	42 939 €	44 197 €	- 16 441 €
Attribution de compensation (ADN)	262 750 €	262 750 €	262 750 €	262 750 €	252 420 €	- 10 330 €
Montant de la dotation de solidarité communautaire (ADN)	81 057 €	82 239 €	83 378 €	83 139 €	82 834 €	+ 1777 €

Evolution de la population coulangeoise :

Population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2015	Population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2016	Population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2017	Population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2018	Population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2018
3 796	3 799	3765	3775	3778

Source : INSEE

D) Les mesures diverses

a) En matière de ressources humaines, la préparation du budget de la Ville pour 2019 devra tenir compte des décisions nationales suivantes.

L'achèvement de la mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) : conclu sous le Gouvernement précédent, le protocole d'accord dit « PPCR » prévoyait notamment le transfert d'une partie des primes et indemnités sur le traitement indiciaire. Il est rappelé que ce protocole d'accord est déjà partiellement effectif depuis 2016 pour les agents de catégorie B, puis de manière partielle depuis 2017 aux agents de catégorie C et A.

Pour ces derniers, l'année 2017 constituait la première étape du transfert primes/points. La seconde phase, initialement prévue en 2018, n'avait finalement pas été mise en œuvre, le Gouvernement ayant décidé de reporter à 2019 le plan de revalorisation des carrières des fonctionnaires.

Pour la commune de Coulanges-Les-Nevers, la mise en œuvre de cette seconde phase de l'accord national PPCR se traduira, en 2019, par un coût supplémentaire estimé, en ordre de grandeur, à environ 2 980.32 € par an pour 23 agents concernés.

À l'échelle individuelle, l'effet de cette mesure est neutre pour les agents actifs, mais significatif pour celles et ceux qui partent à la retraite, via une amélioration du montant de leur pension.

b) Une automatisation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) de nouveau différée

La réforme et la simplification des modalités de gestion du FCTVA, préconisée par un rapport conjoint de l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection Générale de l'Administration, et annoncée par le précédent Président de la République dès juin 2016 devant le Congrès des Maires de France, ne sera finalement pas mise en œuvre en 2019, ce que prévoyait pourtant la loi de finances 2018.

Pour des raisons purement techniques invoquées par les services de l'Etat, la mise en place de cette automatisation est donc, de nouveau, repoussée de 12 mois, et n'interviendra pas avant le 1^{er} janvier 2020. À terme, cette réforme devrait permettre de réduire et de simplifier significativement les modalités de déclaration du FCTVA par les collectivités locales, ainsi que le travail de contrôle des services préfectoraux.

III- Budget principal primitif 2019 : état prévisionnel des dépenses

A) Un objectif de stabilisation des taux d'imposition en 2019

Malgré la baisse des dotations données par l'Etat, la commune envisage de maintenir en 2019 les taux d'imposition votés depuis le début de la mandature et de continuer à absorber

une partie de la baisse des recettes par des économies de fonctionnement et une gestion raisonnée des deniers publics.

B) Poursuite d'une politique de rénovation des voiries et trottoirs communaux

Malgré un budget contraint et incertain, il est prévu d'accélérer la politique d'investissement de la commune engagée depuis 2018 avec un plan ambitieux de réfection de voiries communales et la poursuite des travaux visant à traiter le problème d'inondations. A titre d'exemple, les travaux envisagés en 2019 voire début 2020 sont les suivants :

- Réfection des trottoirs du quartier des Chaumottes, rue des Champs Blancs, du quartier des Champs Coulangeaux...,
- Traitement de certaines impasses et du stationnement (impasses Jules Renard, Laennec, Joliot Curie, Lavoisier...),
- Réfection de la rue de Villecourt,
- Réfection de chemins (Montet, Tuilerie et Lombreaux),
- Réalisation d'un parking avenue du 8 mai 1945 et agrandissement du parking aux Saules,
- Création de cheminements doux entre le chemin de Beauregard et la rue des Petites Bruyères.

Des opérations engagées les années précédentes devraient être finalisées en 2019 :

- L'aménagement et réfection de voiries communales : rue Verte, impasse de la Bonde, rue des Bruyères, rue Pierre Mendès France et chemin de la Tuilerie.
- Le traitement des inondations avec des travaux au niveau du Carrefour Beauregard/ rue Claude Monet.

C) La poursuite de la politique de développement de l'habitat

Après la création d'un lotissement communal de deux lots au Colombier III en 2017, l'aménagement et la viabilisation des terrains de l'éco lotissement au Champ de la Porte devraient débuter avant l'été 2019. Dix-huit lots à bâtir allant de 565 m² à 829 m² seront proposés à l'achat.

En outre, le projet porté par Nièvre Habitat en partenariat avec la commune sur le site de l'Ermitage devrait aboutir en 2019 avec un début de travaux en fin d'année. Il mêlera habitat social, habitat social avec accession à la propriété et habitat privé.

D) La poursuite des travaux d'entretien et de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux

En 2019, la commune va poursuivre la rénovation dans les bâtiments communaux avec notamment des travaux visant à faire des économies d'énergie dans les écoles (abaissement du plafond et changement de luminaires dans une classe de maternelle et dans la garderie à l'école des Saules, changements de portes).

Les travaux de rénovation extérieure et intérieure de l'église Saint Théodore et de l'office de la salle Michel Couturaud sont programmés pour le premier semestre. Dans cette dernière, une réflexion est actuellement en cours pour remplacer la scène.

E) Mise en place d'actions d'embellissement de la commune

En 2019, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, un plan ciblé de fleurissement de la commune va être mis en œuvre en régie notamment aux entrées de ville, aux principaux

carrefours, devant l'église et les écoles. Il sera complété par un programme de travaux ambitieux visant à rénover certaines voiries et trottoirs.

F) Le maintien d'une offre de service public de qualité

Petite enfance/éducation : depuis la rentrée scolaire 2018/2019 et le passage à la semaine de quatre jours d'école, une garderie est proposée le mercredi matin aux familles dont les enfants sont scolarisés sur la commune. Une petite trentaine d'enfants y sont accueillis chaque semaine. L'offre de services du Relais Assistants Maternels (RAM) de la commune s'est également étoffée grâce au partenariat avec le Relais Assistants Parents Enfants (RAPE) de Nevers, qui permet aux familles coulangeoises de bénéficier d'un accompagnement juridique dans leurs démarches. Ces actions ainsi que les ateliers autour de la parentalité, instaurés depuis 2017, devraient être reconduits.

Plus globalement l'année 2019 sera consacrée à la rédaction du nouveau contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales qui sera l'occasion de faire un bilan de l'offre de services proposée aux familles et d'étudier l'opportunité mais aussi la faisabilité d'en proposer d'autres.

Enfin, un portail « famille » permettant de faciliter les échanges entre la commune et les familles dont les enfants fréquentent le multi accueil « Pas à Pas » ou les écoles, devrait être mis en place.

Centre Communal d'Actions Sociales : Durant le premier semestre 2019 des cours gratuits d'initiation à l'informatique devraient être mis en place afin de permettre, à ceux qui le souhaitent, de se familiariser à l'outil informatique et à internet. Ils se dérouleront dans la salle CLAS, à côté de la salle Jean Macé.

Santé : La prospection pour trouver un ou plusieurs nouveaux médecins susceptibles d'exercer dans la Maison Médicale sera poursuivie ainsi que la recherche de nouveaux professionnels de santé ou paramédicaux pour étoffer l'offre de services de la Maison des Services.

G) Les perspectives en matière de subventions

A chaque fois que cela est possible, des subventions seront sollicitées auprès des différents financeurs. En 2019, il est prévu de confirmer ou de déposer les demandes suivantes :

125 000 € de subvention sollicités au titre du contrat entre le Conseil Département de la Nièvre et Nevers Agglomération pour la construction d'une Maison Médicale et de Services,

111 589 € de subvention sollicités au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR) pour l'aménagement de la rue Verte,

50 000 € de subvention sollicités au titre de la DETR pour les travaux de rénovation intérieure de l'église Saint Théodore,

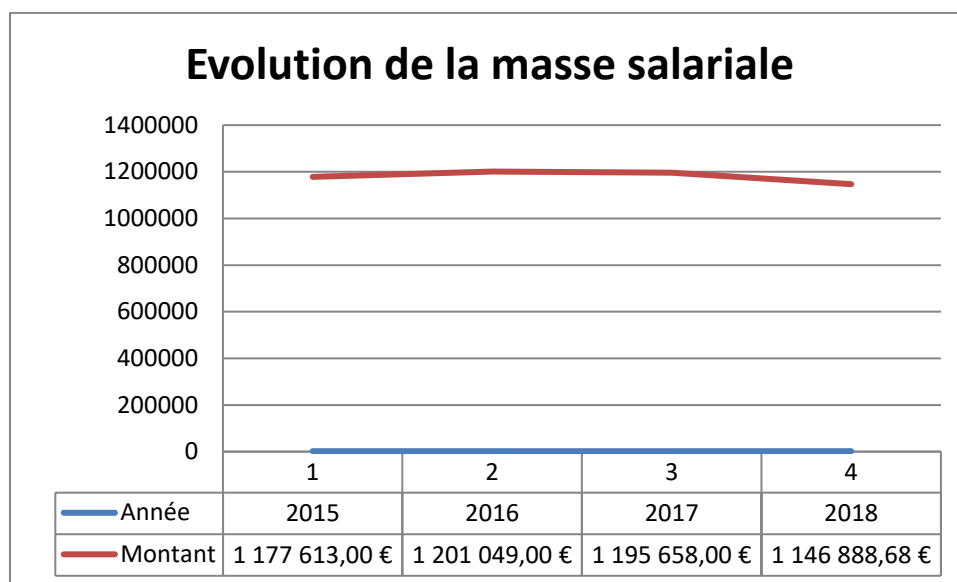
40 192 € de subvention sollicités au titre de la Dotation Cantonale d'Equipement (DCE) pour des travaux de rénovation énergétique dans les écoles, les travaux de rénovation intérieure de l'église et l'aménagement de l'impasse de la Bonde,

6 650 € de subvention sollicités au titre du Contrat de Ruralité pour l'isolation de combles dans les bâtiments communaux.

Des demandes de subvention vont également être déposées auprès du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté pour l'implantation d'un verger conservatoire sur le site de l'éco lotissement du Champ de la Porte et auprès des services de l'Etat pour la construction d'une halle avec toiture en panneaux photovoltaïques.

55 407 € de fonds de compensation de la TVA ont été perçus en 2018 (2017 : 37 101 €)

H) Des dépenses de personnel contenues



Au 31 décembre 2018, 31 agents (27 titulaires, 1 stagiaire et 4 contractuels) étaient inscrits au tableau des emplois auxquels il faut ajouter un agent en surcroît temporaire d'activité. Le montant des charges de personnel et frais assimilés est relativement stable puisqu'il s'est élevé en 2018 à 1 146 888.68 €. Le recours à des entreprises en remplacement d'agents partis à la retraite ou vers d'autres fonctions ces dernières années se poursuit. Il est également à prendre en compte dans les frais de fonctionnement.

En 2019, la municipalité va essayer de poursuivre ses efforts de gestion malgré des effectifs d'enfants toujours plus importants dans les écoles et sur les temps périscolaires et le souci de conserver une bonne qualité de service public et un cadre de vie agréable.

Le second volet de la réforme des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations va être mis en place après une année de report. Le coût pour la collectivité devrait être limité puisqu'il est estimé à +2 980.32 euros brut par an pour 23 agents concernés.

La commune de Coulanges-Les-Nevers se donne comme objectif, comme l'an dernier, de ne pas augmenter de plus de +1.2% ses dépenses de fonctionnement en 2019 conformément aux directives gouvernementales.

Enfin, il est important de noter que la réflexion autour de la création de services mutualisés se poursuit au niveau de Nevers Agglomération. En 2018, deux services communs ont été créés : le service communication et le service commerce.

I) Récapitulatif des demandes de crédits des différentes commissions pour 2019

COMMISSION	CREDITS D'INVESTISSEMENT	CREDITS DE FONCTIONNEMENT
URBANISME/ HABITAT	92 000€	195 000 €
	<i>Construction d'une halle en bois avec panneaux photovoltaïques, création d'un parcours sportif multi sites</i>	<i>Subvention d'équilibre de l'Ermitage (1^{ère} moitié non versée en 2018), politique foncière</i>
VOIRIE/ ESPACES VERTS	510 000 €	166 500 €
	<i>Travaux de voirie et création/ rénovation de trottoirs, aménagement de l'impasse de la Bonde, chemin de la Tuileries, MO aménagement rue Villecourt, traitement du risque inondation, achat de deux columbariums</i>	<i>Parkings allée Pierre de Coubertin et avenue du 8 mai 1945, fonctionnement générale des services techniques</i>
BATIMENTS	227 550 €	90 000 €
	<i>Changement de portes et travaux d'isolation dans les écoles, construction d'un hangar pour les services techniques et changement des rideaux métalliques, travaux dans l'église, changement de la scène de la salle Michel Couturaud</i>	<i>Travaux d'entretien dans les bâtiments communaux</i>
ANIMATION	10 000 €	55 000 €
	<i>Equipements de loisirs (terrain d'aventures)</i>	<i>Fêtes et cérémonies, subventions aux associations</i>
EDUCATION	6 600 €	29 500 €
	<i>Investissements</i>	<i>Fournitures et subventions coopérative et USEP</i>
COMMUNICATION		8000 € (dont le magazine communal)
CCAS		21 000 €

Il s'agit des demandes financières des commissions. Elles feront l'objet d'un arbitrage au moment de l'établissement du budget primitif 2019 en fonction des disponibilités financières de la commune.

IV- Budget principal primitif 2019 : état prévisionnel des recettes

A) Les recettes de fonctionnement

En 2019, comme les années précédentes, il devrait être proposé un maintien des taux de la fiscalité locale directe.

D'après les informations issues du projet loi de Finances 2019, la revalorisation des bases d'imposition devrait être fixée à 1.4% contre 0.8% en 2018 ce qui devrait permettre d'engendrer de nouvelles recettes.

Pour mémoire :

Bases 2018 effectives		Taux	Recettes 2018	
<i>Taxes locales dont :</i>			<i>Taxes locales dont :</i>	
- Taxe foncière propriétés bâties	3 795 416 €	26,51%	- Taxe foncière propriétés bâties	1 006 165 €
- Taxe foncière propriétés non bâties	39 449 €	65,82%	- Taxe foncière propriétés non bâties	25 965 €
- Taxe d'habitation	5 230 857 €	15,34%	- Taxe d'habitation	802 413 €
			TOTAL	1 834 543 €

La fiscalité reversée

L'attribution de compensation, qui constitue une dépense obligatoire des Etablissements Publics de Coopération Intercommunaux (EPCI), et qui a pour objectif d'assurer une neutralité budgétaire des transferts de compétences à la fois par l'EPCI et par les communes a légèrement baissé depuis 2018 puisque le financement du service commun Application du Droit des Sols est dorénavant déduit de l'attribution de compensation versée par l'agglomération aux communes. Elle s'est élevée en 2018 à 252 420 € (contre 262 750 € en 2017).

La Dotation de Solidarité Communautaire s'est élevée à 82 834 € en 2018 (83 139 € en 2017).

B) Un maintien du coût des services municipaux

Les services municipaux

Perspectives d'évolution du prix de quelques services communaux en 2019 :

- Tarifs des repas dans les restaurants scolaires de la commune : identiques à 2018
- Tarifs des garderies : identiques à 2018
- Tarifs du multi accueil : identiques à 2018

- Tarifs de l'ALSH : identiques à 2018
- Tarifs des locations de salles communales : identiques à 2018
- Tarifs des concessions de cimetière : identiques à 2018

Pour mémoire, les services communaux ont généré 163 000 de recettes hors location des salles communales (contre 158 000 € en 2017).

Perspectives 2019 : identiques à 2018

C) Le maintien d'un niveau d'endettement bas et maîtrisé en ne recourant pas à l'emprunt pour financer les projets

	Intérêts à rembourser (section de fonctionnement)	Capital à rembourser (section d'investissement)
2014	19 935,65 €	97 119,76 €
2015	17 269.72 €	86 248.20 €
2016	14 873.29 €	55 023.01 €
2017	13 074.81 €	51 651.09 €
2018	11 489.41 €	32 128.38 €
2019	10 883.66 €	10 585.15 €

La structure de la dette est composée de un emprunt au 1^{er} janvier 2019 :

Dexia Crédit Local

- Prêt de **304 898 €** pour financer des travaux d'équipement, souscrit en 2000, au taux fixe de 6.07% avec une dernière échéance en 2030 (non renégociable).

V- Les grandes orientations du budget annexe de lotissement « Le Colombier »

Par délibération en date du 15 septembre 2016, le Conseil Municipal a validé la création d'un lotissement communal de deux lots sur une parcelle appartenant à la commune, cadastrée AD n° 1007 et d'une superficie de 1 619 mètres carrés, située rue du Colombier. Un budget annexe de lotissement a été créé par délibération le 15 novembre 2016.

Les actes de vente pour les deux lots ont été signés en 2017.

En 2018, 41 064 € ont ainsi été reversé à la commune. L'opération est terminée. Le budget annexe de lotissement sera clos en 2019.

VI- Les grandes orientations du budget annexe de lotissement « Champ de la Porte »

Par délibération en date du 15 novembre 2016, le Conseil Municipal a validé la création d'un lotissement au Champ de la Porte sur la parcelle cadastrée AC n° 62 appartenant à la commune ainsi que d'un budget annexe de lotissement.

Un cabinet d'étude chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre du projet a été recruté à l'automne 2017. Les études sont en cours. Les travaux d'aménagement devraient débuter au printemps 2019.

FONCTIONNEMENT (maîtrise d'œuvre, bornages, actes notariés, travaux et variation de stocks, ...) 900 000 €

INVESTISSEMENTS (variation de stocks, ...)

Prix de vente des parcelles viabilisées envisagé : 50 à 55 €/m² TTC.